

## CONSEIL MUNICIPAL DE HUISMES

### Procès-verbal de la séance du Lundi 1<sup>er</sup> JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le premier juillet à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Huismes, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Denis MOUTARDIER, Maire

**Présents** : Isabelle BERRUER-CHARRAIS, Agnès BOREL, Romuald COLIN, Cyril DELALANDE, Max DELUGEAU, Pascale GIRAULT, Jean-Michel GUERTIN, Denis MOUTARDIER, Aurélie PREUX, Philippe ROGET,

**Représentés** : Elisabeth BENOIST a donné procuration à Max DELUGEAU  
Philippe COIQUIL a donné procuration à Cyril DELALANDE

**Excusés** : Clémence PLANTÉ, Claudine BOUCHER, Lionel HEGRON

**Secrétaire de séance** : Romuald COLIN

Le quorum étant respecté, Monsieur Denis MOUTARDIER ouvre la séance.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 27 Mai 2024 n'ayant pas été transmis aux membres du Conseil Municipal, il sera soumis à validation lors du prochain conseil municipal.

#### **Questions inscrites à l'ordre du jour :**

1. Réhabilitation de la Petite Auberge : Avenants en plus et en moins
2. Débat sur les loyers de la Petite Auberge
3. Tarifs de la cantine scolaire année 2024/2025
4. Demandes de subventions : Club échecs Avoine et amicale du personnel de la CCCVL
5. Facturation de travaux de voirie pour le compte d'un particulier
6. Discussion sur l'achat de foncier Rue de la Rende
7. Questions diverses

#### **1. Réhabilitation de la Petite Auberge : Avenants**

Délibération n° 2024-07-39

Madame BOREL présente aux membres du Conseil Municipal les modifications à valider concernant le chantier de réhabilitation de la Petite Auberge.

**Sont concernés les lots suivants :**

#### **-Lot n° 02-Démolition, gros œuvre. Entreprise Franck BEUN :**

Montant de l'avenant : + 5 816.73 euros HT

Montant total du lot : 220 129.49 euros HT

### **-Lot n° 03-Charpente couverture-Entreprise POUESSEL :**

Montant de l'avenant : + 6 718.09 euros HT  
Montant total du lot : 94 760.39 euros HT

### **-Lot n°05-Plâtrerie-Isolation-Entreprise Franck BEUN :**

Montant de l'avenant : - 2 241.95 euros HT  
Montant total du lot : 45 703.46 euros HT

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DONNE SON ACCORD** à ces travaux supplémentaires.

## **2.Débat sur les loyers de la Petite Auberge**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un état des dépenses et des subventions attendues dans le cadre du chantier de réhabilitation du bâtiment de la Petite Auberge.

Le reste à charge pour la commune de Huismes est estimé à 220 405.38euros.

Une simulation a été faite pour un emprunt à 3.5% sur 20 ans pour la totalité de cette somme. Les mensualités à rembourser s'élèveraient à 1275€ .

Ce montant est un indicateur pour fixer les loyers du commerce et du logement.

Monsieur le Maire préconise de ne pas fixer un loyer trop dissuasif qui pourrait décourager les candidats.

Monsieur le Maire rappelle aussi aux membres du Conseil Municipal que la subvention du Pays du Chinonais est conditionnée par une clause de non concurrence aux commerces existants.

Monsieur Colin demande si l'on doit tenir compte du statut du candidat pour fixer ces loyers. (Entrepreneur privé, association .....)

Après discussion, le conseil municipal s'accorde sur un loyer estimé à la fin des travaux à 850 euros pour le commerce et à 600 euros pour le logement s'il est loué indépendamment du commerce (Une réduction sera étudiée s'il est loué avec le commerce).

## **3.Tarifs de la cantine scolaire :année 2024-2025**

### **Délibération n° 2024-07-40**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'année dernière une hausse de 5% avait été appliquée sur les tarifs de la cantine.

Les membres du Conseil Municipal estiment qu'une telle hausse sur l'ensemble des tarifs pour la rentrée prochaine serait injustifiée.

Ainsi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité décide d'appliquer une hausse de 3% pour les repas dits « permanents » et une hausse de 5% sur les tarifs dits « occasionnels » et « adultes ».

Les tarifs seront donc les suivants à compter de la rentrée 2024/2025 :

Repas des enfants (permanents) :.....	3.50€
Repas des enfants(occasionnels) :.....	4.60€
Repas des adultes :.....	6.60€

#### **4. Attribution d'une subvention au Club d'Echecs d'Avoine**

Délibération n° 2024-07-42

Dans le cadre d'une convention entre le collège Henri Becquerel d'Avoine et la commune d'Avoine, l'association du Club d'Echecs d'Avoine promeut le jeu d'échecs auprès des jeunes collégiens. Dix d'entre eux se sont qualifiés pour le Championnat National Scolaire d'Echecs des collèges qui a eu lieu les 14.15 et 16 juin derniers à Lons le Saunier. Trois de ces enfants sont domiciliés sur Huismes.

A ce titre, le club d'échecs sollicite la commune de Huismes afin d'avoir un soutien financier pour ce projet dont le coût (transport + hébergement) s'est élevé à 2478.00€. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne son accord pour le versement d'une subvention de 150.00 euros par enfant soit une somme totale de 450.00 euros.

#### **5. Attribution d'une subvention à l'Amicale du personnel de la CCCVL**

Délibération n°2024-07-41

L'Amicale du personnel de la CCCVL est une association à destination des agents de la communauté de communes et des communes membres.

A ce titre, l'amicale organise divers événements et notamment le Noël des enfants. C'est pourquoi, l'association sollicite la commune de Huismes afin qu'elle lui verse une subvention à hauteur de 25€ par enfant d'agents adhérents. Pour la commune de Huismes, cela représente 6 enfants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne son accord pour le versement d'une subvention de 50€ à l'Amicale du personnel de la CCCVL (25€ x 6 enfants=150€) complémentaire à la subvention de 100€ accordée le 15 avril 2024.

#### **6. Demande de remboursement de travaux effectués par la collectivité**

Délibération n° 2024-07-43

Dans le cadre de travaux de voirie effectués par la CCCVL pour le compte de la commune, un particulier va également bénéficier de ces travaux.

Le montant des travaux effectués pour ce particulier s'élève à 1 191.77€ HT soit 1 430.12€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de demander à M. VITALI domicilié Château de la Villaumaire, le remboursement de cette somme.

#### **7. Terrains rue de la Rende : achat du foncier**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'inversion de zonage entre deux terrains est en cours.

Ainsi, les terrains situés Rue de la Rende devraient prochainement être classés en zone 1 AU du PLUi. Ces terrains appartiennent à deux propriétaires différents.

Le but serait de se rendre acquéreur des terrains et de les viabiliser afin d'en faire des terrains à bâtir.

Les membres du Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à entreprendre les négociations avec les propriétaires concernés.

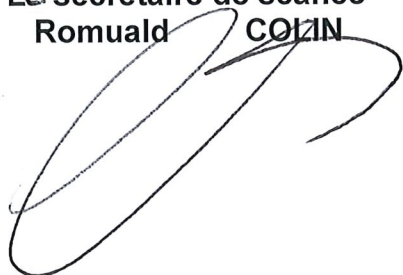
## 8. Questions diverses :

- **Dépenses d'investissement école :**  
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'école achète avec le budget qui lui est alloué 1 tableau blanc (273.05€ TTC) ainsi qu'un vidéo projecteur (2 658.00€ TTC).
- **2eme tour des élections législatives :**  
Le tableau pour la tenue du bureau de vote est complété.
- **Hangar Route de Chinon**  
Madame BOREL indique qu'après une visite sur place, il conviendra de refaire le bardage et l'enduit.  
En ce qui concerne son utilisation, à ce jour 5 associations se sont montrées intéressées pour stocker leur matériel. Il est envisagé de mettre en place des boxes leur permettant d'avoir chacune un espace défini.
- **Spectacle du PNR**  
Monsieur GUERTIN indique que le spectacle en collaboration avec le PNR pourrait avoir lieu le 21 septembre prochain, en même temps que le marché des producteurs organisé par le Cabas Huismois et la journée du patrimoine.
- **Repas du 11 novembre**  
Il se tiendra exceptionnellement pour la deuxième année consécutive à Savigny en Veron qui souhaite profiter de cette occasion pour inaugurer le déplacement de leur Monument aux Morts. La commune de Huismes organisera ce repas les deux années à suivre.
- **Pompiers :Départ d'Alain TANGUY**  
La cérémonie pour le départ d'Alain Tanguy en tant que chef de la caserne de Huismes aura lieu le 21 septembre prochain.
- **Voirie**  
Les travaux d'enfouissement des réseaux Rue de la Fontaine ont débutés.
- **Maisons Fleuries :**  
Une réunion est fixée au 2 juillet afin de déterminer les lots attribués aux participants.
- **Feu d'artifice :**  
Il aura lieu le 12 juillet. L'association des fêtes sollicite l'aide de la commune pour l'installation du matériel.
- **Urbanisme :**  
M. Colin informe les membres du Conseil municipal des différentes demandes d'urbanisme déposées depuis le début de l'année. Aucune demande ne concerne une nouvelle habitation.
- **Boum des CM2 :**  
Max DELUGEAU indique que cette boum s'est bien passée. Il a été aidé de Clémence Planté et de deux parents d'élèves ainsi que de Christophe Saint qui a assuré la partie restauration de la soirée.
- **Repas intergénérationnel :**  
Monsieur le Maire indique que 14 personnes du club de l'amitié et du partage ont répondu à l'invitation et ont déjeuné avec les enfants à la cantine scolaire le mardi 18 juin 2024.

- **Pique-Nique** :  
Le pique-nique initialement prévu le 30 juin et annulé en raison des élections est reporté au 8 septembre.
- **Vidéosurveillance** :  
Monsieur DELUGEAU demande si des caméras de vidéosurveillance pourraient être mises en place afin de contenir les actes de malveillance.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h50.

Le secrétaire de séance  
Romuald COZIN



Le Maire  
Denis MOUTARDIER

